

## Offre de stage 2024 :

### *Evaluation du taux de reprise des plantations et Action de dégagement des plants*

#### *Présentation de l'EPTB Eaux & Vilaine*

Le Syndicat Mixte Eaux & Vilaine, Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) mène une mission de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vilaine (11 000 km<sup>2</sup>, 535 communes). Il assure notamment la gestion du barrage estuarien d'Arzal-Camoël, la production d'eau potable, la gestion des inondations et l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) intégrant l'assistance aux opérateurs de bassins (syndicats de bassin versant et communautés de communes ou d'agglomérations). Il a aussi comme compétence la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques sur la majorité du territoire du bassin de la Vilaine et assure un rôle stratégique pour la biodiversité avec sa mission d'Opérateur local Natura 2000 pour le site des Marais de Vilaine et celui de l'Estuaire et Baie de Vilaine, et ses missions d'expertise et de suivi des poissons migrateurs et de lutte contre les plantes invasives.

#### *Contexte*

En janvier 2019, les quatre EPCI que sont Redon Agglomération, Questembert Communauté, Arc sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, ont transféré les compétences à l'EPTB Vilaine : compétence obligatoire relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et compétences facultatives sur les pollutions diffuses, le bocage et le ruissellement.

Avec le transfert de personnel, l'unité Vilaine aval a été créée à l'échelle du territoire couvert par les quatre EPCI pour poursuivre et lancer des actions multithématiques notamment sur les territoires orphelins d'animation. C'est dans ce cadre que Eaux & Vilaine est porteur d'un Contrat Territorial. L'unité Vilaine aval s'étend sur près de 900 km<sup>2</sup> et couvre les bassins versants du saint Eloi, du Trévelo, du Marzan, du Canut sud, du marais de Vilaine ainsi que ses affluents. Au total 1 406 km de cours d'eau et 19 masses d'eau DCE sont maintenant concernées par ce Contrat Territorial. Il constitue le programme d'actions pour atteindre le bon état des masses d'eau à travers les thématiques suivantes : milieux aquatiques, pollutions diffuses, bocage.

L'équipe technique de l'UGVA est composée de 11 agents, dont 2 techniciens bocage

#### *Objet de la mission*

Le ou la stagiaire sera affecté(e) à la mission bocage de l'UGVA. Pendant la période de stage, il ou elle sera amené(e) à :

- Accompagner le technicien bocage dans l'évaluation du taux de reprise des plantations de l'hiver 2024 (6.5km). Pour cela il faudra parcourir les 6.5km et regarder tous les plants un par un et définir s'ils sont morts, vigoureux, malades, dégradés par le gibier. A l'issue de cette phase de terrain, toutes les données seront analysées et feront l'objet d'un document de synthèse.
- Suivre le travail de cartographie sur SIG.
- Participer au dégagement manuel des plants et repositionner les protections. Pendant la phase d'évaluation de la reprise, les plants seront dégagés de la végétation concurrente. Il s'agit d'arracher manuellement les « mauvaises herbes » autour du plant si nécessaire.
- Accompagner le technicien bocage dans ses missions et notamment les visites auprès des bénéficiaires (agriculteurs, particuliers) dans le montage de leur projet de plantation 2024-2025.
- Selon les souhaits du stagiaire, il pourrait aussi, à la marge, suivre les collègues des milieux aquatiques dans leurs missions.

## Profil recherché

Le stagiaire jeune ou adulte doit suivre une formation en environnement / paysage type :

- BAC professionnel aménagements paysagers
- BAC professionnel GMNF
- BTSA aménagements paysagers
- BP aménagements paysages
- Autres

Il devra être en possession du permis B.

## Conditions

**Durée du stage :** maximum 1,5 mois (6 semaines)

**Période souhaitée :** entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet 2024

**Lieu du stage :** Le stage est basé à Redon, 8 Avenue du Pèlerin à l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux & vilaine.

Un bureau et du matériel informatique seront mis à disposition.

Les déplacements professionnels (terrain et réunions à prévoir sur l'ensemble du bassin de la Vilaine) se feront avec un véhicule de service ou à défaut avec le véhicule personnel (frais remboursés).

Le stagiaire sera véhiculé quotidiennement sur les lieux de travail par les salariés de l'UGVA en fonction des missions du jour. Ponctuellement, il pourra être amené à se déplacer seul.

**Horaires :** La durée de stage hebdomadaire est fixée à 35h, 7 heures par jours pendant 5 jours avec une pause déjeuner de 45mn minimum

Le repas, apporté par le stagiaire, peut se prendre dans la salle de pose de l'UGVA équipée de micro-ondes et frigo.

**Gratifications de stage :** gratification horaire nette égale à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale soit 4,35 € par heure de stage pour 2024. Possibilité de Titres restaurants d'une valeur unitaire de 9 € dont 50% à la charge du stagiaire.

## Contact

Candidatures (CV + lettre de motivation) à adresser au plus tard le **10 mai 2024** par mail à l'adresse suivante : [rh@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:rh@eaux-et-vilaine.bzh)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Anne Montrelay : [anne.montrelay@eaux-et-vilaine.bzh](mailto:anne.montrelay@eaux-et-vilaine.bzh) ou Guillaume COSSON au 06 14 97 65 90.